

Cet article vous est offert par votre magazine CFO-news.com (Cash & Flows Optimisation)

■ Jean-Marc Rietsch président de FedISA



CFO-news : Jean-Marc Rietsch, bonjour. Vous êtes président de FedISA. Pouvez-vous expliquer à nos lecteurs qui est FedISA et ce que vous désirez communiquer ?

Jean-Marc Rietsch : Bonjour et merci de me donner la parole. FedISA est la fédération de l'ILM, du Stockage et de l'Archivage (ILM Information Lifecycle Management, c'est-à-dire l'ensemble des problématiques liées à la gestion de l'information et non pas uniquement de l'archivage).

Aujourd'hui FedISA se différencie par le fait qu'il s'agit de la première fédération où la plus large place est laissée aux utilisateurs afin de répondre au mieux à l'ensemble de leurs préoccupations. On y retrouve également les fournisseurs de technologies tant matériel, que logiciel ou offreurs de services dans le domaine comme par exemple EMC, HP pour le matériel, STS-group en tant qu'éditeur ou encore Steria comme intégrateur et tiers archiveur. Nous n'oublions pas également les experts, tant en matière de technologie qu'en matière juridique qui jouent plus un rôle de modérateurs et sont là pour permettre un véritable dialogue entre fournisseurs et utilisateurs.

Notre fédération est organisée avec un club utilisateur et un certain nombre de commissions dont je vous invite à consulter le détail sur notre site www.fedisa.eu. Comme première réalisation, nous avons élaboré un document « l'archivage électronique à l'usage du dirigeant » destiné à présenter l'ensemble des aspects à prendre en considération lorsqu'il s'agit de mettre en place l'archivage électronique. La commission formation est également très active et nous devrions ainsi proposer dès la rentrée prochaine un certain nombre de formations destinées tant à sensibiliser un certain public qu'à véritablement en former d'autres et particulièrement dans le domaine de la conformité ou « compliance ».

CFO-news : Dans ces domaines quelles sont les technologies qui vont devenir des tendances "lourdes" dans les prochaines années ?

JMR : En fait en ce qui concerne entre autres l'archivage électronique, il s'agit au-delà de la simple technique d'aborder des problèmes d'organisation, sans oublier l'aspect légal et réglementaire. La seule technologie ne peut résoudre à elle seule la problématique. Néanmoins sur ce dernier point il est clair que les technologies à base de disques magnétiques prennent et vont prendre de plus en plus d'importance. Il suffit pour s'en convaincre de voir l'évolution des sauvegardes de plus en plus effectuées de disque à disque. Pour ce qui est de l'archivage, la notion de WORM (write once read many) logique vient cohabiter de plus en plus avec celle de WORM physique, domaine réservé aux technologies optiques. Une autre tendance concerne la logique retenue par bon nombre de constructeurs que je qualifie de « principe de la consigne ». Quand vous envoyez à un système par exemple un document à conserver, le système vous renvoie un jeton de consigne qui sera pour vous le seul moyen de retrouver votre document. Même un technicien chevronné ne pourra pas récupérer le document en question sans ce jeton, ce qui est plutôt rassurant.

CFO-news : N'est-ce pas à la fois inquiétant ?

JMR : Bien évidemment, toutes ces évolutions vont également entraîner la mise en place de nouvelles procédures dont celle de réversibilité qui consiste pour l'utilisateur de ce type de technologie à avoir la certitude de pouvoir récupérer ses données. Une autre évolution vient de la façon dont les sauvegardes devraient maintenant être traitées. La sauvegarde, dans l'absolu, ne concerne que les données qui restent modifiables. Par contre les données qui sont dans un état figé, se trouvent déjà en mode archivable dans le nouveau sens de l'archive dynamique ou active. Dès lors il faudrait être capable d'isoler ces deux types de données, modifiables ou non, afin de pouvoir optimiser largement les procédures de sauvegarde et au-delà du temps faire gagner pas mal d'espace de stockage aux entreprises. Mais avant de pouvoir mettre cela en place un large effort doit être fait au niveau de la grande majorité des logiciels afin qu'ils permettent d'isoler ces deux types de données facilement.

CFO-news : A votre avis comment les entreprises doivent-elles se préparer efficacement ?

JMR : Les prochaines années vont voir une large évolution dans l'organisation et la gestion des données de l'entreprise. Il en est ainsi de l'archivage électronique qui n'est évidemment pas une simple évolution de l'archivage traditionnel mais participe à cette forme de réorganisation. Par ailleurs la dématérialisation de plus en plus de procédures participe également largement à cette évolution. En effet, une fois dématérialisé, comment faire pour conserver la trace des opérations ainsi effectuer, les imprimer ou assurer un service dématérialisé de bout en bout. Une des nombreuses recommandations que je pourrais faire en matière d'efficacité dans le domaine pour les entreprises, est de prendre le problème de l'archivage électronique comme un élément de tout projet de dématérialisation, voire un projet en soi et non de le traiter en bout de chaîne comme c'est le cas actuellement pour les archives papier. Il ne s'agit pas d'un « mal nécessaire » mais d'un moyen de rendre plus efficace son système d'information.

CFO-news : Jean-Marc Rietsch je vous remercie et vous donne rendez-vous dans un prochain numéro.

Source :

<http://www.cfo-news.com>

Nous vous autorisons à imprimer cet article. Pour toute publication, veuillez nous consulter. Merci de votre compréhension. La rédaction

Pour le respect de l'environnement, merci de n'imprimer cette page qu'en cas de nécessité